M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je serais surpris que l'opposition accorde à quiconque le droit de n'être pas d'accord avec un ambassadeur qui parle au nom de son pays. Les intérêts du Canada ne sont pas nécessairement ceux des États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il n'est certainement pas question de mettre en doute les capacités de M. Enders ni sa qualité de porte-parole de son gouvernement. J'ai dit très clairement dans ma réponse que je croyais qu'il était un honnête homme et qu'il faisait son devoir, et je m'attends que nos ambassadeurs en fassent autant. Trop d'ambassadeurs tentent de se rendre populaires dans le pays où ils sont délégués. Je pense que ce n'est pas leur rôle; ils sont là pour représenter le pays d'où ils viennent, et non le pays où ils vont. Je respecte M. Enders pour les positions qu'il a prises, si ce sont celles de son gouvernement. Seulement, je ne crois pas que nous devions nous gêner pour diverger d'op<sup>in</sup>ion avec lui.

M. Roche: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En ce qui a trait à la popularité recherchée par les ambassadeurs au Canada, le premier ministre exposerait-il à la Chambre les lignes de conduite que les ambassadeurs devraient suivre?

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le premier ministre désire répondre à la question, ou si la Chambre désire obtenir ces renseignements, il faudra s'y prendre de quelque autre façon.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROGRAMME FLIP—LE SALAIRE HEBDOMADAIRE—LE COÛT DE L'ADMINISTRATION

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor à propos des 157,000 mois-hommes de travail qu'il a annoncés hier au coût de 150 millions de dollars. Le ministre peut-il nous dire—car je suis sûr qu'une étude approfondie a été faite avant qu'on en arrive à une proposition—quel sera le salaire hebdomadaire des personnes qui seront ainsi employées? Équivaudra-t-il à celui qui est versé dans le cadre des projets PIL ou Canada au travail?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, on a prévu de verser un salaire égal à celui qui est payé dans la localité pour le même type de travail. Il s'agira en général de travaux d'entretien, de manœuvre et de bureau et les salaires tiendront compte des taux courants dans la région. Il se peut que certains projets fassent appel à de la main-d'œuvre expérimentée ou spécialisée et les salaires pourront donc varier. Je ne peux pas dire quel sera le taux moyen, mais je sais qu'il équivaudra à ceux versés dans une région donnée pour les compétences ou les spécialisations demandées.

M. Muir: Je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que ces 157,000 mois-hommes au coût total de 150 millions de dollars représentent un coût mensuel de \$955 ou un salaire annuel de \$11,500, ce qui revient à un peu moins de \$6 l'heure, le ministre peut-il nous dire approximativement quelle somme sera utilisée aux fins de l'administration? S'agirait-il de 40 p. 100 de ces 150 millions de dollars ou de quelque chose d'approchant?

Ouestions orales

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je n'essaierai pas d'éluder la question car je crois qu'elle est tout à fait à propos, mais les quinze ministères et les nombreux programmes ou projets qu'ils ont mis sur pied sont tellement variés et différents qu'il m'est impossible de donner à la Chambre ou au député une formule simple, ou de dire, par exemple, qu'un pourcentage «X» de cette somme sera consacrée à l'administration ou au matériel. Ce sont là les facteurs auxquels s'ajoutent les frais d'équipement. Le député est arrivé à un salaire horaire en effectuant de simples divisions. Il a dit aussi qu'il savait qu'il y aurait d'autres déductions—il y aura des frais d'administration, des frais de premier établissement, des dépenses pour le matériel et certains frais uniquement pour la main-d'œuvre et d'autres projets exigeront un certain matériel accessoire.

[Français]

## LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON DEMANDE POURQUOI LES ANNONCES PUBLICITAIRES D'UN MINISTÈRE FÉDÉRAL NE SONT PAS DIFFUSÉES

M. Jacques-L. Trudel (Montréal-Bourassa): Monsieur le président, je désire poser une question au secrétaire d'État responsable de la Société Radio-Canada. Comme il a laissé son siège pendant quelques instants, je poserai ma question au ministre de l'Expansion économique régionale. Le secrétaire d'État responsable de Radio-Canada étant de retour, je lui poserai maintenant ma question.

Le 29 novembre, je posais une question au ministre de l'Expansion économique régionale au sujet de la publicité de son ministère faite seulement dans certains réseaux privés à Montréal. Le secrétaire d'État peut-il dire s'il a pris connaissance de la question? Dans l'affirmative, a-t-il communiqué avec Radio-Canada, et peut-il aviser la Chambre des résultats des communications qu'il a eues avec Radio-Canada sur cette publicité qui n'apparaissait que sur des réseaux privés?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai soulevé la question avec Radio-Canada, et ils sont en train de réexaminer les critères dans ce domaine.

• (1142)

[Traduction]

## LES TRANSPORTS

LES FRAIS DE PÉAGE DANS LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—PROPOSITION D'AUGMENTATIONS PROGRESSIVES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur les augmentations de frais de péage dans la Voie du Saint-Laurent qui, je crois comprendre, doivent être appliquées peu de temps après le 1er janvier. Devant l'opposition générale que soulèvent ces augmentations, qui dans certains cas vont plus que doubler le prix, et étant donné qu'elles auront un effet néfaste sur l'industrie canadienne et qu'elles vont vraisemblablement retirer une partie du trafic à la Voie maritime, le gouvernement pourrait-il revoir la question de ces augmentations inquiétantes, ou sinon, pourrait-il au moins étudier la possibilité d'appliquer ces augmentations en plusieurs fois, au lieu d'imposer une augmentation massive d'un seul coup?